

LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Date de création : 09/02/2021  
Date de première publication : 09/10/2020  
Date de version publiée : 17/02/2021  
Date de vérification : 27/11/2020

AIDE AU PAIEMENT

ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS DE MOINS DE 50 SALARIÉS

## Pour qui ?

Sont concernés les entreprises et les associations de moins de 50 salariés qui ont subi une interdiction d'accueil du public et qui ne relèvent pas des secteurs S1 ou S1bis.

## Pour quand ?

L'aide au paiement concerne les cotisations et contributions sociales au titre des périodes d'emploi courant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

FICHIERS SOURCES

[DGEFP Aides à l'emploi](#)